

# Procès-verbal *de la session ordinaire du*

*Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 3 mars 2008 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :*

*Monsieur Louis Thouin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Madame Céline Daigneault, district 4  
Madame Josée Bélanger, district 5  
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

*formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault*

*Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général*

☞ Rituel du Conseil

## Ordre du jour session ordinaire du 3 mars 2008

*Point 1)*

**08-03R-102** Ouverture de l'assemblée

*Point 2)*

**2.1**

**08-03R-103** Adoption de l'ordre du jour du 3 mars 2008

**2.2**

**08-03R-104** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2008

**2.3**

**08-03R-105** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire ajournée au 6 février 2008.

**2.4**

**08-03R-106** Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 février 2008

<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>
---

**3.1** Suivi des dossiers

**3.2**

**08-03R-107** Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de février 2008

- 3.3  
08-03R-108 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 21 février 2008
- 3.4  
08-03R-109 Approbation de la liste des bons de commande du 25 janvier 2008 au 21 février 2008
- 3.5  
08-03R-110 Rapport financier au 21 février 2008
- 3.6  
08-03R-111 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
--------------------------

- Point 4)
- 4.1 Suivi des dossiers en cours.
- 4.2  
08-03R-112 Création d'un comité de négociation pour la première convention collective des pompiers.
- 4.3  
08-03R-113 Achat de publicité Cahier spécial Sûreté du Québec

<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
------------------------

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2  
08-03R-114 Dépôt des requêtes du 24 janvier 2008 au 21 février 2008
- 5.3  
08-03R-115 Autorisation d'un emprunt temporaire pour le règlement 715-07 relatif aux travaux d'empierrement des rues du Vallon, du Plateau et une partie de la rue Bocage du Domaine Patenaude.

<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>
--------------------------

- 6.1 Suivi des dossiers en cours.
- 6.2  
08--03R-116 Adoption du règlement 723-08 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le service d'égout municipal.
- 6.3 Avis de motion afin d'adopter un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 1 935 000.\$

<i>AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i>
---

- 7.1 *Suivi des dossiers*
- 7.2  
08-03R-117 *Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 février 2008*
- 7.3  
08-03R-118 *Demande de dérogation mineure – 2841 Place des Laurentides*
- 7.4  
08-03R-119 *Demande de dérogation mineure – Domaine Patenaude*
- 7.5  
08-03R-120 *Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 1950 Villa des Pins*
- 7.6  
08-03R-121 *Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
- 7.7  
*Avis de motion concernant la modification du Règlement de zonage 377 afin de modifier la disposition relative à la hauteur des enseignes sur poteau, socle ou structure à l'intérieur des zones commerciales C-1, C-2, C-3, C-4 et C-5, et également, afin d'autoriser les stations-services sans atelier de réparation dans ces mêmes zones.*
- 7.8  
*Avis de motion concernant la modification du Règlement de zonage 377 afin de modifier les dispositions du chapitre 3 applicables aux intersections.*
- 7.9  
08-03R-122 *Achat de la bâtisse du 2418 et 2420 rue Cartier*

<i>LOISIRS ET CULTURE</i>
---------------------------

- Point 8)
- 8.1 *Suivi des dossiers en cours*
- 8.2  
08-03R-123 *Commandite tournoi de bowling des Chevaliers de Colomb.*
- 8.3  
08-03R-124 *Concert bénéfice interculturel Lao-Québécois*
- 8.4  
08-03R-125 *Demande d'aide financière – Fête nationale du Québec*

8.5  
**08-03R-126**      Formation régionale en prévention de la violence faite aux jeunes.

8.6  
**08-03R-127**      Demande de réservation de salle pour exposition scolaire

8.7  
**08-03R-128**      Demande de commandite – École Les Boutons d’Or

<b>Période de questions et levée de l’assemblée</b>
---

Point 9)              Période de questions

Point 10)  
**08-03R-129**      Levée de l’assemblée ordinaire du 3 mars 2008



Point 1)  
**08-03R-102**      Ouverture de l’assemblée du 3 mars 2008

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3  
 Appuyé par : Benoît Ricard, district 6  
 Et résolu

Que l’assemblée est ouverte.  
 ADOPTÉE

Point 2)  
**2.1**  
**08-03R-103**      Adoption de l’ordre du jour du 3 mars 2008

CONSIDÉRANT QUE le président de l’assemblée a fait la lecture de l’ordre du jour.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1  
 Appuyé par : Josée Bélanger, district 5  
 Et résolu

QUE l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du mars 2008 est accepté.  
 ADOPTÉE

**2.2**  
**08-03R-104**      Adoption du procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 4 février 2008

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6  
 Appuyé par Josée Bélanger, district 5  
 Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 4 février est par la présente adopté.  
ADOPTÉE

2.3

**08-03R-105**      Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire ajournée au 6 février 2008

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par    Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par            Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire ajournée au 6 février 2008 est par la présente adopté.  
ADOPTÉE

2.4

**08-03R-106**      Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 février 2008.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par    Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par            Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 février 2008 est par la présente adopté.  
ADOPTÉE

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

3.1                    Suivi des dossiers

3.2

**08-03R-107**      Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de février 2008

Il est proposé par :    Louis Thouin, district 1  
Appuyé par :            Céline Daigneault, district 4  
Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de février 2008 pour un montant de 21 939.82\$ de l'année 2007 et de 322 062.45\$ de l'année 2008.  
ADOPTÉE

3.3

**08-03R-108**      Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 22 février 2008

*Il est proposé par* Benoît Ricard, district 6  
*Appuyé par* Louis Thouin, district 1  
*Et résolu*

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 2 février 2008 au montant de 29 548.70\$ pour l'année 2007 et de 441 484.76\$ pour l'année 2008 est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

### 3.4

#### **08-03R-109** Approbation de la liste des bons de commande du 25 janvier 2008 au 21 février 2008

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté. Si la somme à payer n'exède pas 25 \$, l'autorisation du chef du conseil suffit.

*Il est proposé par :* Manon Desnoyers, district 3  
*Appuyé par :* Céline Daigneault, district 4  
*Et résolu*

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 25<sup>r</sup> janvier 2008 au 21 février 2008.

ADOPTÉE

### 3.5

#### **08-03R-110** Rapport financier au 21 février 2008

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

*Il est proposé par :* Stéphane Breault, district 2  
*Appuyé par :* Céline Daigneault, district 4  
*Et résolu*

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 21 février 2008.

ADOPTÉE

### 3.6

#### **08-03R-111** Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1

#### Suivi des dossiers en cours.

## 4.2

**08-03R-112**      **Création d'un comité de négociation pour la première convention collective des pompiers.**

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 52 du Code du travail, la municipalité doit procéder à la négociation de la 1<sup>ère</sup> convention des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire négocier en considérant la venue d'un nouveau schéma de couverture de risques;

En conséquence,

Il est proposé par      Céline Daigneault, district 4

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité procède à la formation d'un comité de négociation afin d'établir la 1<sup>ère</sup> convention collective des pompiers;

QUE ce comité de formation est formé de :

- Me Louis-Philippe Bourgeois de la firme Dunton Rainville, spécialiste en droit du travail comme négociateur principal du comité;
- M. Claude Arcoragi, directeur général et M. Éric Ducasse, directeur du service d'incendie, pour agir à titre de personnes ressources de ce comité de négociation;
- M. Pierre Mireault, maire, M. Louis Thouin, conseiller du district 1 et M. Stéphane Breault, conseiller du district 2 à titre de représentant du Conseil municipal.

ADOPTÉE

## 4.3

**08-03R-113**      **Publicité Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec prépare un cahier spécial pour faire connaître leur implication dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Journal L'Écho du Nord a contacté notre municipalité pour de la publicité;

En conséquence,

Il est proposé par      Josée Bélanger, district 5

Appuyé par              Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité participe au cahier spécial de la Sûreté du Québec par un quart de page au coût de 295\$ afin de montrer notre soutien à notre corps policier, et ce à même le poste budgétaire 02-210-00-431.

ADOPTÉE

**TRAVAUX PUBLICS**

## 5.1

**Suivi des dossiers en cours**

## 5.2

**08-03R-114**      **Dépôt des requêtes du 24 janvier 2008 au 21 février 2008**

Il est proposé par      Céline Daigneault, district 4

Appuyé par              Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 24 janvier 2008 au 21 février 2008 soit accepté.  
ADOPTÉE

(M. Pierre Mireault se retire pour le point suivant.)

### 5.3

#### **08-03R-115** Autorisation d'un emprunt temporaire pour le règlement 715-07 relatif aux travaux d'empierrement des rues du Vallon, du Plateau et une partie de la rue Bocage du Domaine Patenaude.

CONSIDÉRANT QUE le directeur technique a autorisé le début des travaux à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et que des paiements aux fournisseurs sont nécessaires :

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE la Municipalité emprunte un montant de 119 969.33\$ équivalent au montant d'emprunt approuvé par le dit règlement.  
ADOPTÉE

(M. Pierre Mireault reprend la présidence de l'assemblée)

## HYGIÈNE DU MILIEU

### Point 6)

#### 6.1 Suivi des dossiers en cours.

### 6.2

#### **08-03R-116** Adoption du règlement 723-08 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le service d'égout municipal.

Canada  
Province de Québec  
MRC de Montcalm  
Municipalité de Sainte-Julienne

#### Règlement numéro 723-08 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le service d'égout municipal.

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant projeté de 100 000.\$ Pour financer les dépenses du service d'égout municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session du 4 février 2008;

En conséquence,  
Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE le règlement suivant soit adopté :

#### Article 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

## Article 2 :

Le conseil décrète la création d'une réserve financière d'un montant projeté de 100 000.\$ pour le financement des dépenses relatives à l'entretien, la réparation, le remplacement, la construction ou l'acquisition d'équipements ou d'autres biens reliés au service d'égout municipal;

## Article 3 :

L'existence de la réserve prendra fin dès que le montant projeté à l'article 2 aura été affecté en totalité aux fins prévues à cet article;

## Article 4 :

La réserve est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement comme suit :

- a) de toutes sommes provenant d'une taxe spéciale qui pourra être prévue au budget à cette fin et imposée sur les immeubles imposables desservis par le service d'égout municipal, qu'ils y soient raccordés ou non; et/ou
- b) de l'excédent, visé à l'article 244.4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), provenant d'un mode de tarification établi par la municipalité à l'égard des immeubles imposables desservis par le service d'égout municipal, qu'ils y soient raccordés ou non, en vertu de l'article 244.1 de cette loi.

## Article 5 :

La réserve financière est créée au profit des immeubles desservis par le service d'égout municipal, qu'ils y soient raccordés ou non, et est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement, conformément à l'article 4, ainsi que des intérêts qu'elles produisent;

Les sommes affectées à la réserve financière créée en vertu du présent règlement doivent être placées conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1):

## Article 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 4 février 2008

Règlement adoptée le 3 mars 2008, résolution numéro 08-03R-116

Publié le

Pierre Mireault  
Maire

Claude Arcoragi  
Secrétaire-trésorier/directeur général

## 6.3

Avis de motion afin d'adopter un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 1 935 000.\$

Un avis de motion est donné par Céline Daigneault, district 4, afin qu'à une séance subséquente le règlement portant le numéro 732-08 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 1 935 000.\$

## URBANISME

### 7.1 Suivi des dossiers en cours

### 7.2

#### **08-03R-117 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 février 2008**

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

### 7.3

#### **08-03R-118 Demande de dérogation mineure – 2841 Place des Laurentides**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine hors-terre à 16 pieds 7 pouces de marge avant au lieu de 26 pieds 2 pouces;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la rue est en cul de sac;;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sonia Rivest a reçu un avis juridique pour ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de rue n'est pas totalement parallèle au terrain;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

M. le maire demande si il y a quelqu'un qui veut intervenir sur cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2841 Place des Laurentides.

ADOPTÉE

7.4

**08-03R-119**      *Demande de dérogation mineure – Domaine Patenaude*

*Il est proposé par*    *Stéphane Breault, district 2*  
*Appuyé par*            *Louis Thouin, district 1*  
*Et résolu*

*QUE ce point est reporté à l'assemblée spéciale du 10 mars 2008.*  
*ADOPTÉE*

7.5

**08-03R-120**      *Autorisation d'émettre un constat d'infraction – 1950 Villa des Pins*

*CONSIDÉRANT QU'un premier permis a été émis le 30 septembre 2003;*

*CONSIDÉRANT QU'une lettre a été postée le 8 juin 2004 pour permis non réclamé; (permis annulé)*

*CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de permis a été demandé le 11 août 2004;*

*CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2005, il y a eu inspection et que les travaux ne sont pas terminés;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a eu trois renouvellements de permis, un le 18 avril 2005 et un autre le 3 avril 2006 et un dernier le 18 septembre 2006;*

*CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection du 25 janvier 2008 les travaux ne sont pas complétés;*

*Il est proposé par*    *Stéphane Breault, district 2*  
*Appuyé par*            *Benoît Ricard, district 6*  
*Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour propriétaire du 1950 Villa des Pins.*  
*ADOPTÉE*

7.6

**08-03R-121**      *Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

*CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6.1 du règlement 692-06, stipule que le mandat des membres du comité est fixé à deux (2) ans;*

*CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6.2 du règlement 692-06, stipule que le mandat de chacun des membres peut être renouvelé par résolution du conseil municipal;*

*En conséquence,*  
*Il est proposé par*    *Josée Bélanger, district 5*  
*Appuyé par*            *Manon Desnoyers, district 3*  
*Et résolu*

QUE la Municipalité nomme les personnes suivantes .comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

M. Stéphane Breault

M. Arthur Duquette

M. Eugène Forget

Mme Lucie Landry

M. Daniel Laprise

Mme Jeannine Ricard

M. Mario St-Georges

M. Louis Thouin

ADOPTÉE

### 7.7

**Avis de motion concernant la modification du Règlement de zonage 377 afin de modifier la disposition relative à la hauteur des enseignes sur poteau, socle ou structure à l'intérieur des zones commerciales C-1, C-2, C-3, C-4 et C-5, et également, afin d'autoriser les stations-services sans atelier de réparation dans ces mêmes zones.**

Un avis de motion est donné par Josée Bélanger, district 5, afin qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 730-08 soit adopté concernant la modification du Règlement de zonage 377 afin de modifier la disposition relative à la hauteur des enseignes sur poteau, socle ou structure à l'intérieur des zones commerciales C-1, C-2, C-3, C-4 et C-5, et également, afin d'autoriser les stations-services sans atelier de réparation dans ces mêmes zones.

### 7.8

**Avis de motion concernant la modification du Règlement de zonage 377 afin de modifier les dispositions du chapitre 3 applicables aux intersections.**

Un avis de motion est donné par Louis Thouin., district 1, afin qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 731-08 soit adopté concernant la modification du Règlement de zonage 377 afin de modifier les dispositions du chapitre 3 applicables aux intersections.

### 7.9

**08-03R-122      Achat de la bâtisse du 2418 et 2420 rue Cartier**

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat au montant de 105 000\$ a été acceptée par les propriétaires de la bâtisse située au 2418 et 2420 rue Cartier;

En conséquence,

Il est proposé par    Céline Daigneault, district 4

Appuyé par            Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'achat de l'immeuble pour un montant de 105 000.\$

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisé à signer l'acte de vente préparé par Me Michel Riopel pour la bâtisse située au 2418 et 2420 rue Cartier.

QUE le financement de cette propriété proviendra du fond de roulement et sera remboursé sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

Point 8)

**8.1** Suivi des dossiers en cours.

**8.2**

**08-03R-123** Commandite pour le tournoi de bowling des Chevaliers de Colomb.

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité octroi une commandite de 100.\$, et ce à même le poste budgétaire numéro 02-701-10-0 pour le tournoi de bowling des Chevaliers de Colomb conditionnel à la réception des documents demandés dans notre résolution 08-02X-096.

ADOPTÉE

**8.3**

**08-03R-124** Concert bénéfique interculturel Lao - Québécois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accueille le Centre communautaire et culturel bouddhique Laotien sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'École Havre Jeunesse compte parmi ses activités le groupe de musique l'Harmonie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire accentuer le multiculturalisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bonifier ces activités sociaux-culturels;

En conséquence

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité initie un concert interculturel en collaboration avec Centre Communautaire Bouddhique et le groupe l'Harmonie de l'École Havre Jeunesse.

Que le dit concert se veut par la même occasion une soirée bénéfice en faveur de Centre Communautaire Bouddhique, le groupe l'Harmonie de l'École Havre Jeunesse et la Maison des Jeunes.

Que la Municipalité accorde un crédit budgétaire d'un montant de 1,500\$ à titre d'un fonds de démarrage pour le projet et ce à même le poste budgétaire numéro 02-701-10-950.

Que la Municipalité mandate madame Nathalie Lépine du Service des loisirs à assurer la réalisation de l'événement.

Que la Municipalité redistribuera équitablement les surplus générés par l'événement Centre Communautaire Bouddhique, le groupe l'Harmonie de l'École Havre Jeunesse et la Maison des Jeunes.

ADOPTÉE

**8.4**

**08-03R-125**      *Demande d'aide financière – Fête nationale du Québec*

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les manifestations le jour de la Fête nationale du Québec, il est nécessaire d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention pour les manifestations de la Fête nationale du Québec doit être expédiée au plus tard en mars 2008;

En conséquence,

Il est proposé par      Stéphane Breault, district 2

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne demande au Ministère des Affaires municipales et des régions, par son mandataire, la Société nationale des Québécoises et des Québécois de Lanaudière inc. une aide financière pour l'organisation des manifestations de la Fête nationale du Québec 2008.

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandate Madame Nathalie Lépine, directrice des loisirs à présenter une demande de subvention.

ADOPTÉE

**8.5****08-03R-126**      *Formation régionale en prévention de la violence faite aux jeunes.*

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation régionale en prévention de la violence faite aux jeunes aura lieu le 3 avril 2008 au Club de Golf de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE nos intervenants en politique familiale désirent assister à cette formation;

En conséquence,

Il est proposé par      Josée Bélanger, district 5

Appuyé par              Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité mandate, Céline Daigneault, Nathalie Lépine et Manon Desnoyers à assister à cette journée de formation au coût de 20.\$ par personne.

ADOPTÉE

**8.6****08-03R-127**      *Demande de réservation de salle pour exposition scolaire*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de réservation de la salle « B » pour une exposition d'oiseaux conçus par les étudiants en Arts plastiques de tous les niveaux du secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les dates de réservations sont du 21 mai au 2 juin 2008;

En conséquence,

Il est proposé par      Céline Daigneault, district 4

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise la réservation de la salle B pour la période du 21 mai au 2 juin 2008.

ADOPTÉE

## 8.7

### **08-03R-128**      *Demande de commandite - École les Boutons d'Or*

CONSIDÉRANT QUE l'École des Boutons d'Or est à la recherche de commanditaires pour financer un projet de « géocaching »

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise les enfants de 4<sup>ème</sup> année dans le volet plein-air ainsi que les élèves de la classe de troubles de comportement;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a pour objectifs : la coopération. L'apprentissage de notions de mathématiques et de géographie, le développement d'habiletés sociales et la connaissance de soi;

En conséquence,

Il est proposé par      Manon Dessnoyers, district 3

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité participe à ce projet en commanditant la location d'un autobus pour une journée.

ADOPTÉE

<b><i>Période de questions et levée de l'assemblée</i></b>
--

Point 9)

### *Période de questions*

Point 10)

### **08-03R-129**      *Levée de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2008*

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par      Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par :              Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 3 mars 2008 est levée à 9h13.

ADOPTÉE

Pierre Mireault  
Maire

Claude Arcoragi  
Directeur général

**7298**